



Demande de branchement au réseau d'assainissement collectif

Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour

Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes

Bâtiment MOUNIER - 147 boulevard du Mercantour

CS 23182 - 06204 NICE CEDEX 3

04 89 08 96 85 – regie.eau@smiage.fr

La mise en service de l'abonnement est subordonnée à la mise en service du raccordement, entraînant le paiement de la part fixe, même en l'absence de volumes rejetés dans le réseau. *Les frais de gestion s'élèvent à 193 € TTC (ou 10% si le montant travaux > 2000 € HT) et la souscription d'un contrat sera facturée 26 € TTC.*

Pour toute souscription/résiliation de contrat, l'abonné devra contacter la REAAM afin de procéder à son enregistrement. Tout manquement à cette démarche rendrait l'abonné responsable des frais qui pourraient résulter de la non intervention du service.

L'abonné sera, par ailleurs, redevable de la participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC) fixée par la REAAM à 15 € par m² habitable.

DOCUMENT À RETOURNER DATÉ ET SIGNÉ

Tous les champs requis sont obligatoires

• Je soussigné(e),

Monsieur Madame Monsieur ou Madame

Nom _____ Prénom _____

Rue _____

Code postal _____ Commune _____

Téléphone _____ Email _____

Agissant en qualité de : (cocher la ou les cases utiles)

Propriétaire Copropriété Maison particulière

Syndic - gérant : nom _____

Locataire Autre à préciser : _____

Tutelle : nom _____

SIRET : _____

• Mon adresse pour l'exécution des travaux :

Rue _____

Code postal _____ Commune _____

• **Nature de l'immeuble :**

Surface habitable ou surface plancher totale du bien à raccorder (en m²) =

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Maison individuelle | <input type="checkbox"/> Construction ancienne | <input type="checkbox"/> N° de DP : _____ |
| <input type="checkbox"/> Maison jumelée | <input type="checkbox"/> Construction neuve | <input type="checkbox"/> N° de PA : _____ |
| <input type="checkbox"/> Immeuble collectif | <input type="checkbox"/> Lotissement | <input type="checkbox"/> N° du PC : _____ |
| <input type="checkbox"/> Transformation d'une annexe | | |

• **Type d'effluents à raccorder :**

• **Autorisés sur le réseau de la Régie des Eaux REAAM**

- Eaux usées
- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Suppression d'un système individuel (fosse) | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Eaux artisanales | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |

Eaux industrielles

(Préciser nature, volume journalier en m³) OUI NON

L'industriel est soumis à autorisation ou déclaration OUI NON Arrêté Préfectoral du

• **Soumis à autorisation avant travaux sur le réseau de la Régie des Eaux REAAM (Indications à transmettre)**

- | | | | |
|-----------------|--|------------------------------|------------------------------|
| Eaux pluviales | <input type="checkbox"/> Descentes d'eaux pluviales et de surfaces | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| Eaux infiltrées | <input type="checkbox"/> Drainage autour du bâtiment | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |

L'utilisateur s'engage sur l'honneur à informer la REAAM de toute évolution éventuelle de son besoin en eau nécessitant une modification des caractéristiques de son branchement dont les frais, après validation des travaux par la régie, seraient à la charge exclusive de l'abonné.

Documents à transmettre à la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour :

- Le plan de situation cadastrale,
- Tout document justifiant la surface plancher du bien à raccorder,
- Le plan de masse comportant les ouvrages d'assainissement avec indication des niveaux.

Fait à _____, le _____

Signature

Conformément aux lois « informatique et libertés » et « RGPD » : la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM) traite les données recueillies pour l'enregistrement et la gestion administrative des contrats d'eau et d'assainissement collectif de ses abonnés. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous aux règlements de service de la REAAM que vous trouverez sur le site www.smiage.fr/la-regie-de-leau.